



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session  
23-29 avril 2009  
Bangkok

**EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE  
DE LA COMMISSION : TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION**

(Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire)

**ÉTAT DE L'APPLICATION DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION  
CONCERNANT LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION**

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

Le présent document dresse l'état de l'application des résolutions de la Commission concernant les technologies de l'information et de la communication, à savoir la résolution 61/6 sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), et la résolution 62/5 sur la construction de la société de l'information en Asie et dans le Pacifique, lesquelles favorisent la mise en œuvre au niveau régional des résultats des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information.

Les principaux enjeux et problèmes ont été recensés et examinés au cours de la première session du Comité des technologies de l'information et de la communication, tenue en novembre 2008. Durant le présent exercice biennal et le suivant, le secrétariat continuera de mettre en œuvre les recommandations du Comité sous réserve de l'approbation de la Commission, tout en proposant de poursuivre le suivi régional de la mise en œuvre au niveau national des résultats du Sommet, et d'affronter les enjeux et problèmes par le biais de la coopération régionale. Dans ce contexte, le secrétariat propose la création au niveau des pays d'un mécanisme national qui serait chargé de la mise en œuvre des résultats du Sommet, lorsqu'un tel mécanisme fait défaut. Il propose aussi que le suivi des progrès accomplis soit mis en rapport avec la réalisation de divers objectifs de développement nationaux, régionaux et internationaux tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement.

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Page</i>
Introduction.....	2
I. RÉOLUTION 61/6 SUR L'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE ASIE-PACIFIQUE DE FORMATION AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT .....	2
II. RÉOLUTION 62/5 SUR LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE.....	3
III. QUESTIONS À EXAMINER .....	5

## Introduction

1. Ces dernières années, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté deux résolutions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) : la résolution 61/6 sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), et la résolution 62/5 sur la construction de la société de l'information en Asie et dans le Pacifique, lesquelles favorisent la mise en œuvre au niveau régional des résultats des deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Le présent document donne un aperçu de l'action déployée pour donner suite à ces résolutions, puis traite de l'orientation des activités futures dans ce domaine.

### **I. RÉOLUTION 61/6 SUR L'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE ASIE-PACIFIQUE DE FORMATION AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT**

2. Le Centre a été établi en juin 2006, conformément à la résolution. Il collabore activement avec les organismes de l'ONU, d'autres organisations internationales, les États membres et les acteurs de la société civile, et cherche à jeter de solides bases pour le renforcement des capacités humaines dans la région. Son objectif est de mettre les TIC au service du développement socioéconomique, et de contribuer ainsi à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Dans la résolution, la Commission invitait également tous les membres et membres associés à participer activement au suivi et à l'évaluation des activités du Centre pour veiller à ce que ses activités ne fassent pas double emploi avec celles des autres institutions et organismes de la région. En conséquence, le CAPFTIC a fait rapport sur ses activités au Comité de la gestion de la mondialisation en 2007 (voir E/ESCAP/CMG(4/II)/7), puis au Comité des technologies de l'information et de la communication à sa première session, en 2008 (voir E/ESCAP/CICT/3). Ces comités ont salué le travail accompli par le Centre depuis sa création. Le Comité des technologies de l'information et de la communication a en outre demandé au CAPFTIC de mettre au point un module de formation sur les TIC et la réduction des risques de catastrophe, cette dernière question suscitant un intérêt de plus en plus vif parmi les États membres de la CESAP.

4. Le Conseil d'administration du CAPFTIC a tenu trois sessions : la première le 16 juin 2006, à l'occasion de l'inauguration du Centre ; la deuxième les 16 et 17 avril 2007; et la troisième le 9 décembre 2008. À sa troisième session, le Conseil s'est dit satisfait des rapides progrès accomplis par le Centre vers plusieurs objectifs importants, malgré des ressources humaines limitées. Il a en particulier salué la démarche participative et plurielle adoptée par l'Académie du CAPFTIC pour l'initiation aux TIC des responsables publics. Il a aussi reconnu la valeur ajoutée que l'Académie apportait en matière de valorisation des ressources humaines, et s'est félicité du rôle essentiel que continuait de jouer le Centre de collaboration électronique en tant que plate-forme spécialisée en ligne, servant à la formation continue, au partage du savoir et à la collaboration pour le développement de la région Asie-Pacifique au moyen des TIC.

5. Conformément à la résolution 61/6, le Centre a fait rapport sur ses activités à la Commission à ses soixante-troisième et soixante-quatrième sessions (voir E/ESCAP/63/23 et E/ESCAP/64/27). À la soixante-quatrième session, plusieurs délégations ont salué l'excellente qualité des formations organisées par le CAPFTIC et encouragé les initiatives prises par ce dernier concernant le partage du savoir. Elles

ont en outre estimé que le Centre constituait désormais un espace permettant de développer et de promouvoir l'utilisation des TIC par les États membres.<sup>1</sup> Le Centre a notamment rendu compte des activités qu'il avait organisées pour renforcer les capacités en vue de combler le fossé numérique, pour créer un cadre institutionnel durable propice à la formation des formateurs, et pour renforcer la coopération régionale en matière de valorisation des ressources humaines :

a) En s'appuyant sur des études analytiques, des évaluations des besoins et des ateliers de consultation, le Centre avait mis au point un programme de formation dans le cadre de l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics; il s'agissait d'un cycle complet de formation à l'utilisation des TIC aux fins du développement, comportant huit modules initiaux et visant à munir les responsables politiques des connaissances et des capacités nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel des TIC et réaliser ainsi les objectifs de développement nationaux;

b) Le Centre avait organisé 16 activités de formation et 3 réunions/conférences mondiales. Au total, ces activités avaient rassemblé 1 384 participants (dont 385 femmes) provenant de 40 pays différents et représentant les gouvernements, le monde universitaire, la société civile et le secteur privé;

c) Le Centre avait organisé un atelier régional pour la formation de formateurs dans le cadre du programme de l'Académie, quatre ateliers sous-régionaux (Asie centrale et Asie de l'Ouest, Pacifique, Asie du Sud et Asie du Sud-Est), et un atelier national en Mongolie dans le cadre de l'Académie;

d) La démarche plurielle et participative adoptée pour mettre en œuvre le programme de l'Académie avait non seulement accru la qualité des modules, mais aussi suscité chez les participants la volonté d'utiliser régulièrement ce programme dans leurs pays respectifs en le traduisant et en l'adaptant à leurs besoins;

e) Un Centre de coopération électronique<sup>2</sup> avait été établi le 16 juin 2008 pour enrichir l'apprentissage et la formation; cet espace interactif devait permettre un accès aisé aux ressources pertinentes et de mettre en commun le savoir et les données d'expérience sur l'utilisation des TIC aux fins du développement;

f) La démarche plurielle et participative qui caractérisait l'Académie, et l'attention particulière accordée au renforcement des capacités institutionnelles des États membres, apportaient une valeur ajoutée aux activités de renforcement des capacités régionales.

6. Comme le demandait la résolution, le CAPFTIC a présenté à la Commission, à sa soixante-quatrième session, un examen à mi-parcours intitulé « Examen du fonctionnement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement » (E/ESCAP/64/29).

## **II. RÉOLUTION 62/5 SUR LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

7. Dans la résolution 62/5, la Commission a demandé au Secrétaire exécutif de prendre diverses mesures pour aider les États membres à édifier dans la région une société de l'information. C'est ainsi qu'ont été réalisées les activités décrites ci-après.

---

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2008, Supplément n° 19* (E/2008/39-E/ESCAP/64/39), par. 203.

<sup>2</sup> Voir <http://www.unapcict.org/ecohub>.

8. Comme le demandait la résolution, le secrétariat a invité les organisations internationales et régionales à coopérer avec la CESAP pour l'application au niveau régional des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Des réunions<sup>3</sup> d'un groupe de travail régional interinstitutions ont ainsi été organisées en février 2008 afin de renforcer la coopération et la coordination régionales, et d'encourager l'élaboration de stratégies et de programmes complémentaires et cohérents contribuant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

9. En ce qui concerne les contributions techniques et financières apportées par des institutions financières régionales et multilatérales, ainsi que par des pays et organismes donateurs, pour mettre en œuvre les résultats du SMSI de même que le Plan d'action régional<sup>4</sup>, plusieurs initiatives et projets axés sur l'utilisation des TIC aux fins du développement ont été conçus et mis en œuvre. La base de données<sup>5</sup> sur les activités de bilan du SMSI recense en ligne ces projets et initiatives. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a pour sa part établi en 2008 un rapport<sup>6</sup> sur les activités de bilan du SMSI.

10. Le secrétariat a donné suite à la résolution en organisant diverses activités visant à réaliser les objectifs du SMSI, dans les limites du budget ordinaire ou grâce à des contributions volontaires. Afin d'encourager la participation du secteur privé et de la société civile, et de promouvoir la mise en commun de l'information et des pratiques optimales, le secrétariat a organisé plusieurs activités de formation axées sur le renforcement des capacités: une réunion consultative sur la création d'un réseau régional des connaissances pour les coopératives de femmes rurales,<sup>7</sup> un séminaire national pour le renforcement des capacités sur les questions de politique publique soulevées par l'utilisation de l'Internet à des fins de développement de l'entreprise<sup>8</sup> (2007), et le Forum 2006 de l'APEC sur l'économie numérique pour les femmes: innovation et initiative en Asie et dans le Pacifique.<sup>9</sup>

11. Le secrétariat a en outre organisé plusieurs réunions d'experts en coordination avec l'UIT et d'autres organisations compétentes, afin de renforcer la capacité des pays en développement à suivre l'édification de la société de l'information. Un atelier a ainsi été organisé pour renforcer les capacités dans le domaine des statistiques relatives à la société de l'information (indicateurs relatifs à l'infrastructure, aux ménages et autres),<sup>10</sup> en collaboration avec l'UIT et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

12. Afin d'aider les États membres à élaborer des politiques et des plans concernant les applications des technologies de la communication, à concevoir des stratégies régionales et à mettre en œuvre les résultats des conférences régionales, le secrétariat a organisé en 2007 un séminaire national sur le renforcement des capacités à l'intention des responsables des TIC<sup>11</sup>, en Azerbaïdjan, et un atelier sur la large bande et le développement des TIC pour l'amélioration des communications en Asie centrale. Les États membres concernés ont estimé que ces ateliers les avaient aidés à formuler, mettre en œuvre et évaluer leurs politiques dans le domaine des TIC.

---

<sup>3</sup> Voir [http://www.unescap.org/icstd/policy/working\\_group\\_on\\_ICT.asp](http://www.unescap.org/icstd/policy/working_group_on_ICT.asp).

<sup>4</sup> Voir ESCAP, *Regional Action Plan towards the Information Society in Asia and the Pacific* (ST/ESCAP/2415) (E.06.II.F.20).

<sup>5</sup> Voir <http://www.itu.int/wsis/stocktaking/scripts/search.asp>.

<sup>6</sup> Voir <http://www.itu.int/wsis/stocktaking/docs/2008/WSIS-Stocktaking2008-e.pdf>.

<sup>7</sup> Voir <http://www.unescap.org/icstd/applications/projects/Green-Coops/consul-meeting/>.

<sup>8</sup> Voir [http://www.unescap.org/icstd/events/NW\\_Mongolia\\_2007/](http://www.unescap.org/icstd/events/NW_Mongolia_2007/).

<sup>9</sup> Voir <http://www.unescap.org/icstd/applications/projects/apecforum2006/>.

<sup>10</sup> Voir <http://www.unescap.org/icstd/events/Info-Society-Stats-Workshop-2007/>.

<sup>11</sup> Voir <http://www.unescap.org/icstd/events/NW-Azerbaijan-2007/>.

13. La résolution ayant demandé de renforcer les capacités dans le secteur des TIC, le CAPFTIC a pris diverses initiatives qui sont décrites plus haut ainsi que dans son rapport (E/ESCAP/64/27 et Corr.1).

14. Le secrétariat a en outre mis en œuvre divers projets, et aidé les États membres à élargir l'accès aux TIC dans les régions rurales et reculées grâce à des cybercentres communautaires. Un projet financé par la Banque asiatique de développement (BASD) a contribué à créer de tels centres au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde et au Népal. Le secrétariat met également en œuvre, au titre du Compte pour le développement, un projet visant à créer pour les communautés défavorisées des points d'accès au savoir. Ce projet favorise la mise en commun du savoir et la création de réseaux régionaux regroupant les cybercentres communautaires nationaux, dans l'intérêt des communautés rurales. Le secrétariat a établi en 2007 un rapport sur la situation des cybercentres communautaires dans la région de l'Asie et du Pacifique, intitulé *Enhancing Pacific Connectivity: The current situation, opportunities for progress*<sup>12</sup>, ainsi qu'un rapport intitulé *Rural Telecenter Panauti* (à paraître).

15. En coopération avec les États membres, le secrétariat a entrepris les préparatifs logistiques et la rédaction des documents pertinents en vue de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, laquelle devait se tenir en octobre 2007 à Kuala Lumpur. La conférence a toutefois été reportée, certaines difficultés ayant empêché la conclusion d'un accord de pays hôte entre le Gouvernement malaisien et l'ONU.

### III. QUESTIONS À EXAMINER

16. Le secrétariat a porté à l'attention du Comité des technologies de l'information et de la communication, à sa première session, certains des progrès décrits plus haut, et les principaux enjeux et problèmes ont été cernés et examinés à cette occasion (voir E/ESCAP/65/7). Durant la période biennale en cours et la suivante, et sous réserve de l'approbation de la Commission, le secrétariat continuera de veiller au suivi et à la mise en œuvre des recommandations dudit Comité, ainsi que des résolutions de la Commission, dans le contexte plus large de la mise en œuvre des résultats du SMSI et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Le secrétariat propose par ailleurs que la mise en œuvre nationale des résultats du SMSI continue d'être suivie au niveau régional, et que les lacunes et difficultés qui ont été repérées fassent l'objet d'une coopération régionale et soient présentées lors de diverses réunions régionales et internationales comme celles du Groupe de travail interinstitutions. Parmi les premières mesures que propose le secrétariat figure la création au niveau des pays d'un mécanisme national chargé de la mise en œuvre des résultats du SMSI, lorsqu'un tel mécanisme n'existe pas encore ; il faudrait en outre évaluer les progrès accomplis en les mettant en rapport avec divers objectifs de développement nationaux, régionaux et internationaux, comme par exemple les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le secrétariat a l'intention de rassembler des informations sur les progrès accomplis et d'analyser ces informations ; les divers acteurs et partenaires qui s'emploient à édifier une société de l'information équitable pourraient s'en inspirer pour débattre de la coopération régionale.

- - - - -

---

<sup>12</sup> CESAP, *Enhancing Pacific Connectivity: The Current Situation, Opportunities for Progress* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.08.II.F.14).